

Communiqué de presse du 14 septembre 2022

Une assurance complémentaire rembourse la pilule

Avec Premium, le Groupe Mutuel lance une assurance complémentaire qui rembourse bien plus que les prestations habituelles. Premium participe ainsi aux frais de contraception et offre une contribution non seulement aux abonnements de fitness, mais aussi aux cotisations à des clubs sportifs.

En Suisse, la contraception avec la pilule contraceptive n'est possible que sur ordonnance. En règle générale, l'assurance de base couvre les frais de la consultation médicale. Puis vient la surprise... La pilule contraceptive, tout comme d'autres méthodes de contraception, n'est pas remboursée par l'assurance-maladie. Pourtant, les coûts mensuels peuvent s'avérer importants. Le Groupe Mutuel remédie à cette situation en prenant en charge les coûts de la contraception par le biais de son assurance complémentaire Premium.

Promouvoir la santé par le sport va plus loin qu'un abonnement de fitness

Qui n'en a jamais fait l'expérience ? L'abonnement de fitness est conclu et la participation de la caisse-maladie est assurée. Mais la motivation diminue rapidement et l'abonnement de fitness expire, sans que nous nous soyons entraînés régulièrement. En Suisse, les clubs de sport assument depuis des années un rôle important dans la prévention de la santé de la population. Contrairement à l'adhésion spontanée à un club de fitness, l'inscription à un club de tennis, de natation ou de ski est généralement mûrement réfléchi. Pratiquer un sport dans un club n'améliore pas seulement la forme physique, mais favorise aussi les amitiés et les contacts sociaux. Il est prouvé que ce sont des composantes importantes pour la forme psychique de l'être humain.

Avec l'assurance complémentaire Premium, le Groupe Mutuel ne prend pas seulement en charge une contribution à l'abonnement de fitness. L'assureur national participe également aux cotisations des clubs de sport.

Pour nos enfants

Premium comprend également des prestations spécialement conçues pour les enfants. Il s'agit notamment de l'orthodontie (par exemple, correction de la position des dents) et de la garde d'enfants malades à domicile. Les enfants jusqu'à 18 ans bénéficient d'une prime particulièrement attractive si au moins un des parents a souscrit cette assurance.

Pour plus d'informations : www.groupemutuel.ch



Personne de contact pour les médias

Loïc Mühlemann, Responsable communication

Tél. 058 758 32 49, Mobile 079 797 86 69, lmuehlemann@groupemutuel.ch

À propos du Groupe Mutuel

Avec plus de 2900 collaboratrices et collaborateurs répartis dans toute la Suisse, le Groupe Mutuel est au service de 1,3 million de clients individuels et de 27 000 entreprises.

Seul assureur global de Suisse, le Groupe Mutuel se positionne comme le partenaire de référence dans le domaine de la santé et de la prévoyance pour les clients privés et les entreprises. Son chiffre d'affaires dépasse les 5,3 milliards de francs. Grâce à des solutions adaptées à chacun, dans l'assurance de base (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), il figure au 3^e rang des assureurs santé en Suisse. Le Groupe Mutuel propose également une palette de produits complète dans la prévoyance individuelle et les assurances de patrimoine. L'assureur basé à Martigny offre aux entreprises de toutes tailles des solutions pour la perte de gain maladie, l'assurance-accidents (LAA) ainsi que la prévoyance professionnelle (LPP). Dans le domaine des assurances santé pour entreprises, le Groupe Mutuel se situe au 5^e rang national.